



Fiche Signalétique

Section 1 : Identification du produit et de l'entreprise

Nom du produit : Silicone noir RTV (pressurisée)

Numéro(s) de produit : 14072

Utilisation du produit : Adhésif et scellant

Coordonnées du fabricant / fournisseur :

Aux États-Unis :
CRC Industries, Inc.
885 Louis Drive
Warminster, PA 18974
www.crcindustries.com
1-215-674-4300 (Généralités)
800- 521-3168 (Technique)
800-272-4620 (Service à la clientèle)

Au Canada :
CRC Canada Co.
2-1246 Lorimar Drive
Mississauga, Ontario L5S 1R2
www.crc-canada.ca
1-905-670-2291

Urgence 24 heures – CHEMTREC : 800-424-9300 ou 703-527-3887

Section 2 : Identification des risques

Vue d'ensemble des risques

AVERTISSEMENT : Le produit non durci peut provoquer l'irritation des yeux. Contenu sous pression.

Apparence et odeur : Pâte noire, légère odeur

Effets potentiels sur la santé :

EFFETS AIGUS :

YEUX : Un contact direct peut provoquer une irritation modérée.

PEAU : Peut causer une irritation modérée. Ce produit contient des oximes, éventuels sensibilisants cutanés.

INHALATION : Les vapeurs peuvent causer l'irritation du nez et de la gorge. La surexposition peut causer la somnolence.

INGESTION : Une exposition de courte durée n'a pas d'effets notoires.

EFFETS CHRONIQUES : Inconnu

ORGANES VISÉS : Inconnu

État physique aggravé par exposition : Inconnu

Se reporter à la section 11 pour les renseignements sur la toxicologie et la cancérogénicité

Section 3 : Composition / Renseignements sur les ingrédients

| COMPOSANT | NUMÉRO CAS | % par pds |
|--------------------------------|------------|-----------|
| Polydiméthylsiloxane hydroxylé | 70131-67-8 | 80 – 90 |
| Silice amorphe | 7631-86-9 | 10 – 20 |
| Silane oximino méthylique | 22984-54-9 | 5 – 10 |
| Polydiméthylsiloxane | 63148-62-9 | 3 – 5 |
| Azote | 7727-37-9 | 1 – 3 |
| Noir charbon | 1333-86-4 | < 0.2 |

Section 4 : Premiers soins

- Contact oculaire : Asperger immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin, si l'irritation persiste.
- Contact cutané : Se déshabiller et laver la zone touchée avec du savon et de l'eau. Consulter un médecin, si l'irritation persiste. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- Inhalation : Déplacer la personne à l'air frais. Maintenir la personne calme. Si la personne ne respire pas, donner la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Communiquer avec un médecin.
- Ingestion : Les premiers soins ne sont pas nécessaires.
- Avis aux médecins : Soigner en fonction de la condition de la personne et des caractéristiques de l'exposition.

Section 5 : Mesures en cas d'incendie

Propriétés d'inflammabilité : Ce produit est ininflammable.

Point d'éclair : Aucune
 Température d'autoallumage : ND

Limite d'explosion supérieure : ND
 Limite d'explosion inférieure : ND

Données pour incendie et explosion :

- Moyen d'extinction approprié : Employer un moyen d'extinction approprié pour une attaque concentrique. Les produits chimiques secs, la vaporisation d'eau ou de la mousse peuvent être nécessaires.
- Produits de combustion : Oxydes de carbone et traces des composés de carbone à moitié brûlé.
- Risques d'explosion : Les contenants aérosols peuvent, lorsqu'ils sont exposés à la chaleur d'un feu, accumuler de la pression et exploser.
- Protection des pompiers : Les pompiers doivent porter des appareils respiratoires autonomes, approuvés par NIOSH pour la protection contre la suffocation et la décomposition toxique possible des produits. Une protection oculaire et cutanée doit être fournie. Utiliser un vaporisateur d'eau pour maintenir les contenants exposés à l'incendie et pour affaiblir les vapeurs pouvant se former lors de la décomposition du produit.

Section 6 : Mesures en cas de fuites accidentelles

- Précautions personnelles : Utiliser les mesures de protection personnelle recommandées à la Section 8.

Précautions pour l'environnement : Prendre les précautions nécessaires pour éviter la contamination du sol et des surfaces d'eau. Ne pas vidanger dans les égouts ni les collecteurs d'eau pluviales.

Méthodes de confinement et de nettoyage : En cas de déversements mineurs, nettoyer ou racler le matériau et l'emballage pour toute élimination. En cas de déversements importants, ventiler la zone avec de l'air frais. Dans un espace confiné ou dont la circulation d'air est limitée, les nettoyeurs doivent porter une protection respiratoire appropriée. L'utilisation de détergents, de solvants, ou de la vapeur peut s'avérer nécessaire pour le nettoyage final.

Section 7 : Entreposage et manipulation

Procédures de manipulation : Utiliser une ventilation appropriée. Le produit émet du méthyl-éthyl cétoxime lorsqu'il est exposé à l'eau ou à l'air frais. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Ne pas respirer les vapeurs. Fermer le contenant. Faire preuve de prudence autour d'équipement sous tension. Le contenant métallique devient conducteur lorsqu'il est en contact avec une charge. Ceci peut entraîner un choc électrique ou une gerbe de feu blessant l'utilisateur. Les directives d'utilisation du produit se trouvent sur l'étiquette du produit.

Procédures d'entreposage : Conserver dans un endroit frais et sec, à l'abri des rayons du soleil. Fermer le contenant et garder loin de l'eau ou de l'humidité. Ne pas exposer le contenant à de températures extrêmes pour éviter qu'il soit fissuré.

Niveau d'entreposage d'aérosol I

Section 8 : Contrôles d'exposition / Protection personnelle

Directives sur l'exposition :

| COMPOSANT | OSHA | | ACGIH | | AUTRE | | UNITÉ |
|---|------|------|-------|------|-------|--------|-------------------|
| | TWA | STEL | TWA | STEL | TWA | SOURCE | |
| Polydiméthylsiloxane hydroxylé | NE | NE | NE | NE | NE | | |
| Silice amorphe | NE | NE | NE | NE | NE | | |
| Silane oximino méthylique | NE | NE | NE | NE | NE | | |
| Polydiméthylsiloxane | NE | NE | NE | NE | NE | | |
| Azote | NE | NE | NE | NE | NE | | |
| Noir charbon | 3.5 | NE | 3 | NE | NE | | mg/m ³ |
| N.E. Non établi (C) Ceiling (plafond) (S) – skin (peau) (V) – Vacated (libre) | | | | | | | |

Contrôles et protection :

Contrôles techniques : L'aire doit être suffisamment aérée. De l'acide acétique se forme lorsqu'il est en contact avec de l'eau ou de l'air humide. Un appareil d'aspiration local est habituellement préféré, car il permet de contrôler les émissions d'un contaminant à la source, empêchant sa dispersion dans l'aire de travail. Si nécessaire, utiliser des moyens mécaniques pour maintenir les niveaux de vapeur en dessous des directives d'exposition. Dans un espace confiné, observer les règlements OSHA en vigueur.

Protection respiratoire : Aucune requise pour un travail effectué sous une ventilation adéquate. S'il n'est pas possible d'avoir des contrôles mécaniques ou si l'exposition dépasse les limites d'exposition permises, utiliser un respirateur à cartouche filtrante approuvé par NIOSH avec une cartouche de produits chimiques anti-vapeurs organiques. Une surveillance de l'air est indispensable pour établir les niveaux d'expositions des employés. Utiliser un appareil respiratoire autonome dans les espaces confinés et en cas d'urgence.

Protection visuelle/ faciale : Sous des conditions normales, porter des lunettes de protection. En cas de probabilité raisonnable de contact avec le liquide, porter des lunettes protectrices contre les agents chimiques.

Protection cutanée : Utiliser des gants de protection tels que Silver Shield® ou 4H®. Utiliser, également, un survêtement de protection en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Section 9 : Propriétés physiques et chimiques

État physique : pâte

Couleur : noir

Odeur : légère

Seuil d'odeur : ND

Gravité particulière : 1.01 – 1.05

Point d'ébullition initial : ND

Point de congélation : ND

Pression de vapeur : ND

Densité de vapeur : > 1 (air = 1)

Taux d'évaporation : lent

Solubilité : insoluble dans l'eau

Coefficient de distribution eau/huile : ND

pH: NA

Composés Organiques volatiles Pds % : < 3 g/L : 26 lb/gal : < 0.3

Section 10 : Stabilité et réactivité

Stabilité : Stable

Conditions à éviter : Ne pas exposer le contenant à de températures extrêmes.

Matériaux incompatibles : Des matériaux oxidants peuvent provoquer une réaction. L'eau, l'humidité, ou l'air frais peuvent former des vapeurs dangereuses.

Produits à décomposition dangereuse : La décomposition thermique de ce produit dans les conditions de chaleur excessive ou d'incendie peut générer les produits suivants : oxydes de carbone, formaldéhyde, dioxyde siliconé, oxydes d'azote.

Possibilité de réactions dangereuses : Non

Section 11 : Information toxicologique

Ce produit n'a pas subi d'études toxicologiques à long terme. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

Toxicité aigue :

| Composant | Oral LD50 (rat) | Dermique LD50 (lapin) | Inhalation LC50 (rat) |
|--------------------------------|-----------------|-----------------------|-------------------------------|
| Polydiméthylsiloxane hydroxylé | >15 400 mg/kg | >2 g/kg | > 8 750 mg/m ³ /7H |
| Polydiméthylsiloxane | >17 g/kg | >2 g/kg | Aucunes données |
| Silice amorphe | 3 160 mg/kg | Aucunes données | Aucunes données |
| Silane oximino méthylique | Aucunes données | Aucunes données | Aucunes données |
| Noir charbon | >15.4 g/kg | >3 g/kg | Aucunes données |
| Azote | Aucunes données | Aucunes données | Aucunes données |

Toxicité chronique :

| <u>Composant</u> | <u>OSHA Carcinogène</u> | <u>IARC Carcinogène</u> | <u>NTP Carcinogène</u> | <u>Irritant</u> | <u>Sensibilisateur</u> |
|--------------------------------|-------------------------|-------------------------|------------------------|-----------------|------------------------|
| Polydiméthylsiloxane hydroxylé | Non | Non | Non | Inconnu | Inconnu |
| Polydiméthylsiloxane | Non | Non | Non | Non | Inconnu |
| Silice amorphe | Non | Non | Non | Non | Inconnu |
| Silane oximino méthylique | Non | Non | Non | Inconnu | Oui |
| Noir charbon | Non | Groupe 2B | Non | Non | Inconnu |
| Azote | Non | Non | Non | Non | Inconnu |

Toxicité reproductive : Aucune information disponible

Tératogénicité : Aucune information disponible

Mutagénicité : Aucune information disponible

Effets synergétiques : Aucune information disponible

Section 12 : Information écologique

Ce produit n'a pas subi d'études écologiques. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

Écotoxicité : Aucune information disponible

Persistence / Dégradabilité : Aucune information disponible

Bioaccumulation / Accumulation: Aucune information disponible

Mobilité dans l'environnement : Aucune information disponible

Section 13 : Élimination

Classification déchets : Le produit dispersé n'est pas un déchet dangereux. Les contenants aérosols vides peuvent être recyclés.

Toutes les activités d'élimination doivent respecter les réglementations fédérales, provinciales et municipales. Les réglementations municipales peuvent être plus rigoureuses que les exigences fédérales ou provinciales.

Section 14 : Information pour le transport

Département des transports (terre) UN1950, Aérosols, ininflammable, 2.2, Quantité limitée

ICAO/IATA (air) : UN1950, Aérosols, ininflammable, 2.2, Quantité limitée

IMO/IMDG (eau) : UN1950, Aérosols, 2.2, Quantité limitée

Réserves spéciales Aucune

Section 15 : Réglementation**Règlements fédéraux É.-U. :**

Toxic Substances Control Act (TSCA) (Loi réglementant les substances toxiques) :

Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire TSCA ou exemptés.

Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act (CERCLA) :

Il existe des quantités à déclarer pour les ingrédients suivants : Aucune

Le National Response Center (800-424-8802) ou votre comité d'organisation en cas d'urgence local doit être immédiatement avisé de tous déversements ou fuites suite à la perte de l'un des ingrédients dont la quantité doit être déclarée.

Superfund Amendments Reauthorization Act (SARA) Titre III :

Section 302 Substances extrêmement dangereuses (EHS) : Aucune

Section 311/312 Catégories de danger :

| | |
|--------------------------------|-----|
| Risque d'incendie | Non |
| Risque réactif | Non |
| Libération de pression | Oui |
| Risque aigu pour la santé | Oui |
| Risque chronique pour la santé | Oui |

Section 313 Produits chimiques toxiques : Ce produit contient les substances suivantes qui doivent être reportées selon la section 313 du titre III de la loi SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) de 1986 et 40 CFR Part 372 :
Aucune

Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique :

Section 112 Polluants atmosphériques dangereux : Aucune

Réglementation canadienne :

Règlements sur les produits contrôlés :

Ce produit a été classé conformément aux critères de risque des règlements sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient toutes les informations requises par les règlements des produits contrôlés.

Classe de risque SIMDUT : A, D2A

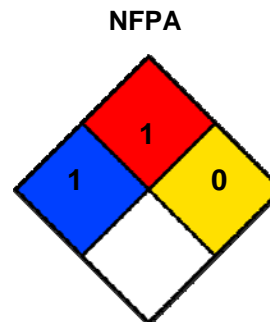
Inventaire LIS canadien : Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire LIS ou exemptés.

Réglementation Union Européenne :

Conformité RoHS : Ce produit est conforme à la Directive 2002/95/EC du Parlement européen et du Conseil du 27 janvier 2003. Ce produit ne contient aucune des substances interdites telles qu'énumérées à l'article 4(1) de la directive RoHS.

Section 16 : Autres informations

| HMIS® (II) | |
|-------------------------|----------|
| Santé : | 1 |
| Inflammabilité : | 0 |
| Réactivité : | 1 |
| EPP : | B |



Valeur nominale entre 0 (aucun danger) à 4 (danger grave)

Préparé par : Michelle Rudnick
N° CRC : 14072
Date de révision : 11/11/2014

Modifications depuis la changement de formule

dernière révision :

L'information contenue sur ce document concerne ce matériau en particulier, tel que fourni. Elle peut devenir non valide s'il est utilisé en combinaison avec tout autre matériau. Cette information est exacte selon les connaissances de CRC Industries ou l'exactitude des sources mises à la disposition de CRC. Avant d'utiliser un produit, lire attentivement les avertissements et directives sur l'étiquette. Pour obtenir des précisions sur toute information contenue sur cette fiche signalétique, veuillez vous adresser à votre superviseur, à un professionnel de la santé et de la sécurité ou aux Industries CRC.

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists

CAS : Registre CAS

CFR : Code des règlements fédéraux

DOT : Département des transports

LIS : Liste intérieure des substances

g/L : Grammes par litre

HMIS : Système d'identification des matériaux dangereux

IARC : Agence internationale pour la recherche sur le cancer

IATA : Association du transport aérien international

OACI : Organisation de l'aviation civile internationale

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses

OMI : Organisation maritime internationale

lb/gal : Livres par gallon

CL : Concentration létale

DL : Dose létale

ND : Non applicable

N.R. : Non défini

NIOSH : National Institute of Occupational Safety & Health

NFPA : National Fire Protection Association

NTP : Programme national de toxicologie

OSHA : Occupational Safety and Health Administration

PMCC : Méthode Pensky-Martens en vase clos

EPP : Équipement de protection personnelle :

Ppm : Parties par million

RoHS : Restriction des substances dangereuses

STEL : Limite d'exposition de courte durée

TCC : Méthode Tagliabue en vase clos

TWA : Moyenne pondérée dans le temps

SIMDUT : Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail